

La charte du mentor·e

Avant-propos

Le programme de mentorat professionnel à l'*Institut national de la recherche scientifique (INRS)* a pour objectif de favoriser l'accompagnement et l'orientation des finissant·e·s à la maîtrise et au doctorat grâce à l'expérience et à l'expertise des diplômé·e·s de l'Institut.

La présente charte définit les engagements, les responsabilités et les bonnes pratiques attendus des mentor·e·s participant au programme.

Rôle du mentor·e

La personne qui agit comme mentor·e est disponible, fait preuve d'ouverture et d'écoute et veille à établir un climat de confiance. Elle offre son aide, partage son expérience, offre un soutien à la réflexion sur le parcours d'études et le projet professionnel de l'étudiant·e et élargit sa vision du monde du travail.

Elle prévoit des rencontres régulières avec la personne mentorée. Elle donne à celle-ci une rétroaction constructive et respectueuse.

Le ou la mentor·e est appelé·e à jouer un rôle de guide en accompagnant le ou la mentoré·e dans sa réflexion et son développement professionnel. Par son écoute attentive, son expérience et ses conseils, il ou elle favorise l'autonomie du ou de la mentoré·e sans jamais se substituer à ses décisions. A titre d'exemples, le ou la mentor·e peut :

- Poser des questions pour aider le ou la mentoré·e à préciser son projet professionnel ;
- Soutenir l'identification des forces, intérêts et compétences ;
- Encourager la définition d'objectifs réalistes et progressifs ;
- Témoigner de son propre parcours (réussites, erreurs, détours) ;
- Offrir un aperçu concret du marché du travail ;
- Démystifier certaines réalités professionnelles ;
- Poser des questions ouvertes favorisant la réflexion ;
- Encourager l'analyse des différentes options ;
- Offrir une rétroaction constructive.

Le ou la mentor·e ne joue pas le rôle de :

- Recruteur ;
- Superviseur académique ;
- Conseiller psychologique ;
- Garant d'emploi ou de stage ;
- Formateur technique ou spécialisé ;
- Ami intime ou confident personnel ;
- Expert juridique ou financier.

Bonnes pratiques recommandées

Afin de favoriser une relation de mentorat structurée, efficace et enrichissante, le ou la mentor·e est encouragé·e à adopter certaines bonnes pratiques qui soutiennent la progression du ou de la mentoré·e. Parmi celles-ci, il ou elle peut :

- Fixer des objectifs clairs dès la première rencontre ;
- Définir les modalités de communication et la fréquence des rencontres ;
- Préparer les rencontres afin d'assurer un échange constructif ;
- Encourager le ou la mentoré·e à être proactif·ve dans sa démarche ;
- Vérifier périodiquement l'avancement des objectifs afin d'adapter les échanges et soutenir efficacement la démarche.

Engagement du mentor·e

En acceptant de participer au programme, le ou la mentor·e s'engage à :

- Favoriser un climat de confiance ;
- Respecter la diversité des parcours et des opinions ;
- Répondre aux communications dans un délai raisonnable ;
- Planifier des rencontres régulières avec le ou la mentoré·e ;
- Encourager la réflexion plutôt que donner des solutions toutes faites ;
- Partager des conseils réalistes et honnêtes ;
- Maintenir une relation strictement professionnelle avec le ou la mentoré·e ;
- Signaler toutes difficultés aux personnes responsables du programme ;
- Respecter les politiques et valeurs de l'INRS et de sa Fondation.

Confidentialité

Le ou la mentor·e s'engage à respecter la confidentialité des échanges avec les mentoré·e·s et de ne pas divulguer d'informations personnelles ou professionnelles sans consentement.

Acceptation de la charte

En signant la présente charte, le ou la mentor·e reconnaît :

- Avoir pris connaissance des responsabilités inhérentes à son rôle ;
- S'engager à respecter les principes et les valeurs du programme ;
- Agir avec professionnalisme, intégrité et bienveillance dans l'ensemble de ses interactions.

Nom et prénom : _____

Signature : _____

Date : _____